

(SOMJ. 22/04/75)

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE, CHARGE DE
L'INDUSTRIE
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DECRET N° 75/278 /MTPSI-DGT-DCGPCE 3/7
du 6/6/75
portant promotion de Mr. KITADI André,
Commissaire de Police de 5è échelon des Ca-
dres de la Catégorie A, hiérarchie I de
l'ex-corps de la Police.-

(Avancement 1974)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VISAS :

- Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;
- Vu la loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n°3995/PCE-MINS portant remise à la disposition de la Fonction Publique des fonctionnaires de l'ex-corps de la Police ;
- Vu l'arrêté n°2087/FP du 21/6/58 fixant règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret 58/177 /FP du 21/8/59 portant statut de la Police ;
- Vu le décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
- Vu le décret 74-470 du 31/12/74 abrogeant le décret 62-196 du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- Vu le décret 62-197 du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 ;
- Vu le décret 65-170 du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- Vu le décret 75-20 du 8/1/75 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- Vu le décret 75-21 du 9/1/75 fixant la composition des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret n° 75/277 du 6/6/75 portant inscription au Tableau d'avancement de l'année 1974 de l'intéressé ;

- D E C R E T E -

Article 1er.- Monsieur KITADI André, Commissaire de Police de 5è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'ex-corps de la Police en service à la Direction Générale du Commerce à Brazzaville est promu au 6è échelon de son grade au titre de l'année 1974 pour compter du 14 Juillet 1974 ACC et RSMC néant.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 6 Juin 1975

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale,
Chargé de l'Industrie.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Président du Conseil des
Ministres.

A. DENGUET.-

H. LOPES.-

Le Ministre des Finances

S. OKABE.-

DGT.
Muceli

D.F.
[Signature]

C.F.
[Signature]

- COPIATIONS :
- JORPC..... 2
 - M..... 2
 - ET..... 3
 - F..... 3
 - F..... 3
 - SP..... 3
 - IG/B.C..... 2
 - Grat Com.... 2
 - Intéressé 1